

Vos questions / nos réponses

Métier et usage stupéfiant

Par [Alcool Info Service](#) Postée le 03/10/2014 05:31

Bonjour

Mon fils est condamné à 150 euro d'amende et 250 de stage

Pour usage stupéfiant je voudrais savoir si cela peus l'empêcher

D'exercer le métier de croupier sachant qu'à la fin de la formation

Il y a une enquête de police très poussé pour lui accorder l'autorisation de travail dans tous les casinos

Merci a l'avance car depuis je suis dans le doute

P.paugam

Mise en ligne le 03/10/2014

Bonjour,

Nous comprenons votre doute effectivement l'accès à l'emploi de croupier est réglementé : le candidat doit être âgé de 18 ans, posséder un casier judiciaire vierge et être inscrit sur les listes électorales ou appartenir à un pays membre de l'Union européenne.

Le fait d'être condamné pour usage de stupéfiants peut en effet interdire l'accès ou le maintien dans certaines professions. Ces interdictions sont soit directement liées à une condamnation pour usage, soit liées aux exigences professionnelles de moralité de certaines profession.

Comme nous ne sommes pas les compétences nécessaires pour répondre à votre question , nous vous conseillons de vous adresser directement au casino de votre choix qui pourra mieux vous informer sur le sujet.

Bien à vous.
